Communiqué de presse Divonne-les-Bains, le 20 juin 2022

# Face à un urbanisme Divonnais à contre sens des enjeux climatique, l'ASHED en alerte!

#### Deux visions antagonistes

La situation caniculaire que nous subissons à mi-juin n'est pas un épisode isolé, elle se reproduira malheureusement de façon régulière. Elle met en exergue l'inadaptation d'une ville comme Divonne-les-Bains face au changement climatique mais surtout la fuite en avant proposée par la mairie dans ses plans du projet de la gare : accentuation des îlots de chaleur, augmentation de la pollution atmosphérique en milieu urbain et perturbation du fonctionnement naturel des eaux.

Une communication insistante de la mairie met en avant la supposée exemplarité du projet de la gare au niveau environnemental. Pourtant, le projet a été défini il y a 10 ans sur des principes dépassés, très loin des meilleurs standards actuels, un projet construit autour de la concentration automobile en centre-ville, d'un chauffage utilisant majoritairement
des énergies fossiles, d'une imperméabilisation des sols, de l'altération du fonctionnement naturel de la nappe phréatique
et d'une diminution des espaces verts et du couvert arboré. Sur ce dernier point, il est important de rappeler que des
arbres plantés aujourd'hui ne pourront jouer leur rôle de climatiseur qu'à leur maturité, c'est à dire dans 50 ans.

Loin d'être opposée à l'aménagement du site, l'ASHED se fait l'écho des avis de la population Divonnaise en anticipant les problématiques environnementales sur un tel projet.

Pour rappel, les modalités d'action de l'ASHED ont été les suivantes ; recueil des avis de la population, partage d'information avec la population, mise en place d'une pétition, proposition de discussions avec la mairie et enfin recours judiciaire.

## Recours judiciaire : l'optimisme béat de la mairie

L'ASHED ne souhaite pas commenter une procédure judiciaire en cours. Cependant dans un souci de transparence, nous souhaitons commenter une communication de la mairie. En effet, contrairement à ce que laisse entendre le communiqué de presse, ce jugement ne met en aucun cas fin à l'instance.

Le jugement soulève un certain nombre de non-conformités et pointe certaines carences dans la mise en œuvre du projet de la gare. La commune est notamment astreinte à des régularisations par les autorités environnementales dont dépendra pour partie la question de la légalité du projet qui n'est pas encore définitivement tranchée. Les procédures suivent donc leurs cours.

Nous mettons donc tout en œuvre pour garder le cap que les Divonnais nous ont fixés et nous veillons à ce que leur intérêt ainsi que celui de l'environnement soit défendus.

#### Discussions avec la Mairie - une concertation biaisée

Nous regrettons par ailleurs la faible prise en compte des points soulevés par l'ASHED dans les échanges avec la Mairie et Urbanera. De vraies propositions concernant l'hydrologie, les espaces verts, les transports et les mobilités, l'habitat et les commerces restent abordés succinctement.

En septembre 2021, de nombreuses voix se sont élevées et ont alerté la mairie, celle-ci s'est donc engagée à ouvrir le dialogue. Associations, citoyens et conseils de quartier ont posé de nombreuses questions et partagé de nombreuses propositions qui restent depuis lettre morte.

Le Maire s'est engagé à discuter et faire évoluer le projet dans l'intérêt commun des Divonnais en déclarant que : ' cet aménagement a été pensé par et pour les Divonnais'. Force est de constater que le 'par' d'il y a 10 ans est obsolète et que celui d'aujourd'hui reste très relatif. L'ASHED reste engagée dans toutes les propositions de dialogue et de concertations permettant de faire évoluer favorablement le projet.

## Nouvelle énergie, nouvelle dynamique, ASHED pour une vigilance accrue

L'Assemblée Générale de l'ASHED du 8 Juin a été l'occasion de renouveler le Conseil d'Administration.

Afin de mieux répondre aux attentes exprimées (analyse des projets en cours, propositions, soutien des Divonnais dans leurs démarches, communication), le CA passe de 3 à 7 membres. Les nouveaux membres du CA apporteront de nouvelles expertises professionnelles, entre autres en environnement, en urbanisme, en finance, en droit et en communication.